Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP IFCA, veuillez visiter :
capifca.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

INSTALLATEUR EN FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR

SESSION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, PARTIE HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

our l'unité EG1, sans coefficient distinct pour la partie histoire-géographie-EMC D

Le candidat présente une liste de six documents sélectionnés : deux en histoire, deux en géographie et deux en EMC, à raison d'un document pour chacun des six thèmes. Les documents apportés par le candidat sont utilisés lors de l'oral.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN ACADÉMIQUE, FRANCE

La partie histoire-géographie-EMC de l'unité EG1 est une épreuve orale ponctuelle. Le candidat présente la liste de six documents qu'il a sélectionnés, soit un document pour chacun des six thèmes du programme : deux en histoire, deux en géographie et deux en enseignement moral et civique.

Le thème interrogé est tiré au sort. Le candidat dispose de 5 minutes de préparation, puis de 10 minutes d'oral pour présenter le document correspondant et répondre aux questions de l'examinateur. Les documents DT 1 à DT 3 et le document réponse DR 1 constituent des ressources de repérage pour les thèmes et les compétences travaillés ; ils ne remplacent pas la liste de documents sélectionnés que le candidat doit présenter.

Les trois parties ci-dessous organisent les compétences et le barème sur 20. Elles ne constituent pas trois épreuves écrites successives. L'interrogation porte sur le thème tiré au sort et les critères applicables sont appréciés à partir de la présentation et de l'entretien.

PARTIE 1 : HISTOIRE (9 points)

Analyse critique et contextualisation d'un document historique

Cette partie concerne les thèmes d'histoire du programme : la France de la Révolution française à la Ve République ; la France et la construction européenne depuis 1950. Si le thème d'histoire est tiré au sort, le candidat présente le document correspondant parmi ses documents sélectionnés.

1.1 (3 points) Présentez le document : nature, auteur ou organisme, date, destinataire éventuel et sujet. Situez-le dans son contexte historique.

1.2 (3 points) Expliquez le sens du document en vous appuyant sur des éléments précis. Mobilisez des repères chronologiques et des connaissances adaptés au thème.

1.3 (3 points) Montrez ce que le document permet de comprendre et indiquez ses limites ou son point de vue. Répondez aux questions de l'examinateur avec un vocabulaire historique adapté.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE (7 points)

Analyse d'un document géographique et mobilisation de repères spatiaux

Cette partie concerne les thèmes de géographie du programme : transports et mobilités ; espaces urbains, acteurs et enjeux. Si le thème de géographie est tiré au sort, le candidat présente le document correspondant parmi ses documents sélectionnés.

2.1 (3 points) Présentez le document géographique ou statistique : nature, source, date, espace étudié et informations principales. Relevez les données utiles sans les confondre avec des explications.

2.2 (2 points) Expliquez les mobilités, les dynamiques ou les enjeux territoriaux mis en évidence. Utilisez des repères spatiaux précis et complétez le document réponse DR 1 lorsque le thème s'y prête.

2.3 (2 points) Proposez une mise en perspective à une autre échelle ou à partir d'un exemple pertinent. Distinguez les informations fournies par le document de votre interprétation.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (4 points)

Argumentation civique et mobilisation des principes et valeurs de la République

Cette partie concerne les thèmes d'EMC du programme : devenir citoyen, de l'École à la société ; liberté et démocratie. Si le thème d'EMC est tiré au sort, le candidat présente le document correspondant parmi ses documents sélectionnés et construit une réponse argumentée à partir de la situation ou de la question proposée.

3.1 (2 points) Présentez la situation civique soulevée par le document et identifiez les droits, devoirs ou principes républicains concernés.

3.2 (2 points) Formulez un jugement argumenté, appuyé sur le document et sur les principes et valeurs de la République. Écoutez les objections et répondez de manière claire et nuancée.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION SCHUMAN, 9 MAI 1950

Nature : déclaration politique prononcée par Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères. **Contexte :** après la Seconde Guerre mondiale, les États européens cherchent à garantir la paix et à organiser leur coopération. Extrait authentique : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. » Source : Fondation Robert Schuman, texte de la déclaration du 9 mai 1950.

DT 2 : MOBILITÉS DOMICILE-TRAVAIL DANS UNE AGGLOMÉRATION FICTIVE

Enquête réalisée en 2025 auprès de 120 actifs résidant dans l'agglomération fictive de Val-des-Rives. Les résultats décrivent les déplacements domicile-travail des personnes interrogées ; ils ne constituent pas une statistique nationale. La répartition est exprimée en nombre de personnes et totalise 120 réponses.

Mode principal de déplacement domicile-travail

Mode de déplacement	Nombre de personnes
Voiture individuelle	66
Transports en commun	24
Marche ou vélo	18
Covoiturage	12
Total	120

Enquête locale fictive, 2025, 120 personnes interrogées

DT 3 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, 26 AOÛT 1789

Extraits authentiques : article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. » Article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. » Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à utiliser pendant la préparation orale — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Ce tableau peut servir à organiser les repères chronologiques de la présentation. Complétez les cases utiles au thème tiré au sort. Il ne remplace pas les documents sélectionnés que le candidat présente à l'examinateur.

Repères chronologiques à compléter

Date ou période	Événement ou repère	Lien avec le document
1789	Révolution française et Déclaration des droits de l'homme et du citoyen	.....
1950	Déclaration Schuman et début d'une nouvelle étape de la construction européenne	.....
.....	.....	.....

Événements et périodes à mettre en relation avec le document présenté

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.